ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
45.66.70.12

BULLETIN D'INFORMATION N°10 DU 28 OCTOBRE 1989

Au sommaire

- un éditorial.

- un bilan de l'activité de l'association depuis sa création.

- le relevé de conclusions du ministère de la recherche, en vue du budget 1990.

- les comptes-rendus des démarches entreprises durant l'été.

- la suite de nos démarches sur le service national.

- la présentation de l'association REcherche ModE D'emploi.

- une revue de presse.

EDITORIAL
Le blues de l'étudiant-chercheur solitaire

Novembre 86. Comment défiler seul sous une banderole 3ème cycle sans porte-enseigne ? Cynisme ou ironie, le fait illustre la situation dans laquelle se trouvaient et se trouvent sans doute encore bon nombre de doctorants sur le campus Jussieu et ailleurs. Le paradoxe a servi de tremplin à la création de l'association Etudiants et Recherche.

Aujourd'hui, elle cherche à accroître son implantation sur le campus pour assurer son rôle d'espace informatif sur le 3ème cycle et convivial pour tous les doctorants quelle que soit leur discipline. C'est aussi le moment du bilan des actions menées à ce jour pour promouvoir et améliorer la formation doctorale. Certains résultats sont décevants certes, mais leur existence même signe le dynamisme de l'association et sa volonté à engager des actions en concordance avec ses revendications.

D'aucun serait en droit de penser que cet activisme est incroyable en regard du nombre d'adhérents. Sans doute le plus incroyable et ahurissant réside-t-il en la persistance des motivations profondes qui nous animent et de notre volonté à promouvoir la recherche en tant que telle - croyance dans l'intérêt de la recherche, c'est-à-dire défendre la recherche fondamentale universitaire en sciences et encore plus en lettres et en sciences humaines, tout en accréditant la recherche à visée industrielle.

Le choix de la formation doctorale n'est pas issu du hasard, mais d'une réflexion culturelle et intellectuelle.

Marie-Cécile Pasquier

BILAN 1988-1989

Les activités et les actions menées par Etudiants et Recherche sont le fruit d'une réflexion menée depuis la création de l'association. Elles reflètent à la fois la motivation de son existence et les moyens mis en oeuvre pour la concrétiser.

Campus Jussieu

• Etudiants et Recherche représente les étudiants de 3ème cycle, seuls admis, au Conseil Scientifique

Paris 6 : 2 élus/2 sièges
Paris 7 : 2 élus/3 sièges

• Représentation dans certains Conseils d'UFR.

• Aide logistique entre l'administration universitaire et l'étudiant de 3ème cycle dans quelques cas.

• Restaurant du personnel : l'association s'est largement mobilisée dans ce qu'il convient d'appeler l'affaire du restaurant du personnel dont se voyaient exclus les thésards.

Information massive, intervention des élus des Conseils Scientifiques de Paris VI et VII auprès des 2 présidences, motion déposée et votée au Conseil Scientifique de Paris VII dénonçant le procédé, pétition circulant dans les laboratoires du campus. L'action menée avec l'UNEF-ID et des syndicats de chercheurs a permis :

- de maintenir l'accès aux thésards jusqu'à la fin de l'année civile.
- puis d'autoriser le renouvellement des cartes d'entrée et l'attribution de nouvelles pour l'année civile 1990.

Les vice-présidents chargés de la Recherche de Paris VI et Paris VII se concertent pour trouver une solution définitive (lignes budgétaires). Il faudra donc rester vigilants.

• Grâce à ses élus, l'association dispose enfin d'un local, situé sur le campus, au premier étage du bâtiment Esclangon (43.36.25.25 poste 3443).

Statut de l'étudiant-chercheur

Elaboration du questionnaire sur le financement de la thèse et réalisation d'un texte sur le statut de l'étudiant-chercheur débouchant sur une plate-forme avec le SNCS.

Les difficultés de la vie quotidienne des doctorants nous ont amenés à prendre contact avec divers représentants des organismes de tutelle :

1) La lettre ouverte au Premier Ministre (statut, service national, parrainage, sécurité sociale) a recueilli 1069 signatures et a été déposée à Matignon cet été auprès de Mr. Bergounioux, conseiller technique.

2) Ministère de la Recherche et de la Technologie
Avec le SNCS, rencontre de Mr Bècle et Mme Anoyer, membres du cabinet, pour présenter la plate-forme et participation au côté du SNCS aux rencontres organisées par le MRT sur la revalorisation des métiers de la recherche.

3) Ministère de l'Education Nationale
Rencontre avec Mr Goy, conseiller technique du cabinet de Jospin pour évoquer le problème des doctorants et la mise en place des monitorats. Contact a été pris pour une deuxième rencontre dont la date n'est pas connue à ce jour.

4) Ministère de la Santé (Sécurité Sociale étudiante pour les thésards non salariés)
Entretien avec J-F Brouté, conseiller technique au cabinet de Claude Evin, à la suite de la parution d'un arrêté permettant le recul de l'âge limite du bénéfice de la Sécurité Sociale étudiante dans certains cas. Les articles du code de la Sécurité Sociale incriminés sont à l'étude. Dossier en attente.

5) Ministère de la Défense (Service National)
Ce problème a été évoqué avec toutes les instances concernées. Lettres aux présidents de groupe de l'Assemblée Nationale en deux reprises, lettre à Mr J-P Chevènement et à Mr P. Barret, chargé de mission, à Mr Guy-Michel Chauveau, député et auteur du rapport sur le Service National récemment publié. Le problème a fait l'objet d'une question écrite déposée à l'Assemblée Nationale par Mr. Pons, président du groupe RPR. Les réponse sont négatives pour le report du Service National au même titre que les médecins, pharmaciens, vétérinaires et dentistes. Voir plus loin les réponses.

Relations extérieures

• avec diverses associations de la région parisienne ou de province (SNCS, CEDRE, PSA, Tribune des Mémoires et Thèses, ...).

• participation à REMED (issu de l'ex-Collectif des Admissibles au CNRS, cf présentation de l'association plus loin).

• contacts avec l'Etudiant (voir dans le numéro de novembre le dossier sur la recherche).

Marie-Cécile Pasquier

TABLE RONDE AU MINISTERE DE LA RECHERCHE

Suite aux discussions ayant eu lieu d'avril à juillet dernier entre les syndicats de la recherche (un représentant de l'association siégeant avec la délégation du SNCS-FEN) et le ministère (cf le bulletin d'information numéro 9 du 25 juin 1989), un relevé de conclusions a été signé le 11 juillet par le ministre Hubert Curien et les syndicats FEN, SGEN-CFDT, CGC, CFDT, SNCS-FEN, SNPTES-FEN, SNPCEN-FEN (FO et CGT ne signant pas). Ce texte va servir au ministère comme base pour la préparation du budget 1990.

Au titre de la formation par la recherche, le texte comporte les points suivants :

- 450 nouvelles allocations de recherche à la rentrée de 1989 et autant à la rentrée de 1990 (soit 900 de plus en deux ans, par rapport aux 1900 jusqu'à présent).

- les services accomplis par les allocataires de recherche, ayant préparé leur doctorat dans un laboratoire public de recherche, seront validés pour la retraite.

- le nombre d'allocations de recherche bénéficiant d'une troisième année continuera à être augmentée en harmonie avec la durée recommandée de préparation du doctorat, tout en ménageant la possibilité de soutenir en deux ans des thèses courtes.

- le problème des étudiants qui effectuent la préparation de leur thèse avec des aides financières ne donnant pas droit à couverture sociale sera mis à l'étude dès 1989.

- les conditions dans lesquelles un parrainage des étudiants pourra être organisée seront étudiées.

- une circulaire commune Education Nationale-Recherche sera adressée aux responsables de formation doctorale, pour préciser notamment la nécessité d'effectuer le choix des étudiants bénéficiaires d'allocations de recherche en concertation avec les responsables des laboratoires d'accueil.

- une campagne d'information en direction des étudiants et des laboratoires d'accueil sera organisée.

- un groupe de travail associant les organisations syndicales sera mis en place dès 1989 pour préciser et compléter les dispositions ci-dessus.

En complément, parmi les mesures de revalorisation des chercheurs, il faut noter le nouveau niveau indiciaire d'entrée dans la fonction de chargé de recherche 2ème classe (CR2) : 445 au lieu de 407, soit 10 756F mensuels bruts au lieu de 9 840F actuellement, avec encouragement des organismes de recherche à prendre en compte les années de thèse à l'embaûche (possibilité d'accéder au 4ème échelon à l'indice 509, soit 12 330F).

Parallèlement, une limite d'âge (35 ans, ramené progressivement à 30 en cinq ans) se substitue à la règle des trois candidatures consécutives, avec à terme le recrutement après une thèse courte ou avant l'obtention de la thèse.

Voilà les quelques mesures retenues par le ministère de la recherche, soucieux de "*rendre les métiers de la recherche plus attractifs*", qui a repris les propositions mises en avant lors des discussions, essentiellement par le SNCS (dans l'esprit de notre collaboration) et aussi le SGEN-CFDT (proposant un "*véritable emploi de thèse*").

Trois mois après, qu'en est-il ? A notre connaissance, aucun texte législatif n'est encore publié et aucune réunion de travail n'a été annoncée. Il faut attendre le vote du budget par l'Assemblée Nationale, qui doit avoir lieu à la fin de ce mois, avant de relancer nos interlocuteurs du ministère et de contribuer à la mise en oeuvre effective des mesures concernant le troisième cycle.

Michel Cartereau

DEMARCHES DE L'ETE

Entretien avec Monsieur BROUTE, conseiller technique auprès du Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale

Marie-Cécile et moi-même avons été reçues le 22 août 1989 par un conseiller technique auprès du Ministre de la Solidarité, Monsieur Broute.

Au début de l'entrevue, il a passé en revue les différentes solutions qui pourraient éventuellement permettre à un étudiant de plus de 26 ans et non assuré social de bénéficier d'une couverture sociale.

Tout d'abord, d'après l'arrêté D 741-11 du code de la sécurité sociale, un étudiant sans ressources pourrait entre 26 et 27 ans obtenir une assurance personnelle pour 880 francs, forfait pour un an.

D'autre part, tous les étudiants qui perçoivent pour leurs enfants des allocations familiales (par la Caisse des Allocations Familiales) seraient pris en charge par la CAF pour leur couverture sociale.

La limite d'âge pour bénéficier du régime étudiant de la sécurité sociale est reporté d'un an pour tous ceux qui sont partis au service militaire.

Enfin, il nous a proposé que chaque étudiant en thèse sans couverture sociale s'adresse à l'aide sociale.

A ce moment là, vous pouvez tout à fait imaginer nos mines réjouies et satisfaites. On lui a alors glissé l'arrêté du 29 mars 1989, qui accorde 3 années supplémentaires de droit au régime étudiant de la Sécu, pour les étudiants en stomato-endocrinologie de Paris 5 ou 6. Cela lui a permis de retrouver les articles R 381-6, R 381-7 du code de la sécurité sociale. La prise en compte du 2ème alinéa du R 381-7 offre différentes possibilités de trouver une solution analogue à celle du fameux arrêté du 29 mars, mais cette fois pour tous les étudiants en thèse: "...l'âge limite pour la sécurité sociale étudiante peut être reculé de 1 à 4 ans en considération soit de l'âge minimum ou des diplômes universitaires au début de certaines études, soit de la durée de la scolarité dans certaines disciplines."

A partir de cet article, Mr Broute peut donc, s'il le veut bien, entamer une procédure. Si, pour nous, cet article nous permettait d'espérer une solution satisfaisante, pour lui il était plutôt synonyme de début de problèmes et de négociations. En effet, l'application de cet article nécessitera des discussions interministérielles (entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère chargé de la Sécurité Sociale). C'est à ce moment là qu'il nous a demandé tout à fait sérieusement quels étaient nos appuis, qui pourraient éventuellement intervenir dans ces pourparlers interministériels. (Je ne ferai pas de commentaire).

Dans l'article qui nous intéresse, il est stipulé qu'un arrêté reportant la limite d'âge pour la sécu étudiante doit être pris après consultation des organisations d'étudiants. Il nous a alors demandé d'écrire aux syndicats d'étudiants (les UNEFS,...) et à la MNEF.

A la fin de l'entrevue, il nous a prévenues qu'il s'écoulerait du temps avant la parution de l'arrêté qui assurerait une protection sociale à tous les étudiants en thèse.

En conclusion, je pense qu'il nous est permis d'espérer. Point.

Catherine Redini-Delnegro

Entretien avec Monsieur GOY, conseiller technique auprès du Ministre de l'Education Nationale.

Dès le début de l'entrevue, qui a eu lieu le 11 juillet 1989, il a été clair que Monsieur Goy n'est pas un homme de terrain, et il s'est révélé bien plus préoccuppé par les problèmes de l'Enseignement Supérieur que par ceux des étudiants en 3ème cycle.

Il a pris note de nos questions sur l'absence de Sécurité Sociale et de droit aux Oeuvres Universitaires après 26 ans et sur le couperet du Service Militaire (nous lui avons signalé les inégalités existant entre diverses catégories d'étudiants, notamment dans les disciplines médicales).

Monsieur Goy s'est contenté de conseiller de faire son service militaire avant le DEA. Il a assuré avec une certaine légéreté que les responsables de DEA ne devraient confisquer aucune place accordée à un postulant pour cause de départ.

Il a manifesté peu d'optimisme sur la question d'un statut de l'étudiant-chercheur et sur l'utilité du parrainage de l'étudiant en thèse. Toutefois, il nous a demandé de le recontacter fin octobre, date à laquelle il se sera probablement renseigné sur ces différents problèmes.

En fait, son message essentiel a été :

1) Il y aura de nombreux postes de Maîtres de Conférences à pourvoir dans les années 1990.

2) La voie royale pour y parvenir sera d'obtenir un monitorat pour effectuer sa thèse ; leur nombre va être important dès la rentrée. (Dans Libération du 13 juillet paraissait un article sur ce sujet).

Eric Bringuier
Marie-Cécile Pasquier

REPORT D'INCORPORATION AU SERVICE NATIONAL

Suite aux démarches précédemment entreprises par l'association sur le report d'incorporation au service national et aux réponses négatives reçues de la part du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale et du Ministère

de la Défense, nous avons réécrit un texte argumenté et reprenant les objections qui nous étaient faites.

Accompagné d'une lettre, le texte ci-dessous a été envoyé aux groupes parlementaires (sauf à celui du PS et du FN), au Ministre de la Défense et à un chargé de mission auprès du Ministre de la Défense.

Rapport sur l'extension à l'ensemble des étudiants-chercheurs poursuivant des études doctorales de l'application de l'article L.10 du Code du Service National (report jusqu'à 27 ans)

Les dispositions actuelles du Code du Service National contraignent la majorité des jeunes gens désireux de préparer un doctorat d'université (loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur) à interrompre leurs études. En effet, un étudiant ayant parcouru un cursus "normal" (baccalauréat à 18 ans, pas d'interruption ni de redoublement) obtient le DEA l'année de ses 23 ans. Dans le cas le plus favorable, cet étudiant a obtenu un report spécial d'incorporation (article L.9 du Code du Service National) jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 25 ans. S'il n'a pas les capacités physiques pour obtenir un Brevet de Préparation Militaire Supérieure, qui seul accorde un report jusqu'à l'âge de 26 ans, il ne peut donc prétendre à une allocation de recherche du MRT d'une durée de 3 ans et non sécable.

Un étudiant qui obtient son DEA dans l'année de ses 24 ans (une seule année de retard ou d'interruption dans toute la scolarité) ne possède absolument aucun moyen pour éviter l'interruption de ses études.

Si l'on peut noter que certaines allocations, telles que les conventions CIFRE, permettent l'interruption de la thèse, il faut remarquer que de telles allocations restent peu nombreuses, et très inégalement réparties entre les différentes disciplines scientifiques.

Par ailleurs, une coupure entre le DEA et le doctorat est contraire à l'esprit de la loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur, qui associe explicitement le DEA et le doctorat dans un même cycle de formation. En pratique, les travaux de recherche réalisés durant le doctorat sont très souvent la poursuite des travaux de DEA.

D'autres raisons, qui tiennent à la nature de l'activité scientifique, s'opposent à l'interruption des études doctorales à quelque niveau que ce soit. Tout d'abord, des travaux scientifiques suspendus peuvent être rendus caducs par d'autres équipes de recherche : la compétition internationale ne se préoccupe pas du Service National français. De plus, la participation des laboratoires français à des programmes nationaux et internationaux de recherche (notamment européens) tend à se développer. Cela rend obligatoire la présence continue de tous les chercheurs concernés pendant la durée du programme. Enfin, l'interruption d'un travail de recherche provoque toujours un allongement de la durée réelle de ce travail (remise en route d'appareillages par exemple), sans compter que le chercheur ne maîtrise pas toujours la durée d'existence du système qu'il étudie (que les observations soient de nature géologique, astronomique ou sociologique).

Il existe bien sûr des possibilités d'effectuer le Service National dans un laboratoire d'accueil, avec lequel le laboratoire d'origine, dans lequel s'effectue le doctorat, a passé des accords. Si ce laboratoire d'accueil est français, l'étudiant-chercheur doit être agréé comme "scientifique du contingent", mais cet agrément n'est pas automatique, et les domaines scientifiques concernés par cet agrément sont très restreints. Si le laboratoire d'accueil est étranger, l'étudiant-chercheur doit être agréé comme "volontaire du Service National Actif". Cependant, les laboratoires étrangers accueillent peu volontiers des chercheurs qui n'ont pas leur doctorat, et la rémunération proposée atteint rarement le niveau minimum exigé pour les VSNA. Cette voie ne permet donc que très exceptionnellement de poursuivre des études doctorales.

Un report d'incorporation jusqu'à 27 ans pour tous les jeunes gens poursuivant des études doctorales nous paraît donc indispensable, et de nature à résoudre la plupart des difficultés que nous avons exposées. Ainsi, un étudiant ayant une année de retard pourrait quand même faire une thèse en 3 ans.

Un tel report nous paraît également aisé à mettre en application. En effet, actuellement, les étudiants en médecine, pharmacie, vétérinaire et chirurgie dentaire en bénéficient (article L.10 du Code du Service National). L'augmentation du nombre de bénéficiaires ne devrait poser aucune difficulté quant au déroulement même du Service National (consulter à ce propos le rapport de M. Guy-Michel Chauveau sur la modification de l'article L.5 bis du Code du Service National, présenté le 30 novembre 1988 devant l'Assemblée Nationale).

Enfin, l'adoption de cette mesure ira bien dans le sens d'une plus grande égalité face au Service National, en permettant à un plus grand nombre de jeunes français d'effectuer celui-ci après la fin de leur formation professionnelle.

A ce jour, nous avons reçu les trois réponses suivantes, qui se passent de commentaires. Les

extraits principaux ci-dessous sont donc laissés à votre appréciation.

Bernard PONS, Président du groupe RPR à l'Assemblée Nationale

... Je viens d'interroger à ce sujet le Ministre de la Défense, dans une question écrite dont je vous communique le texte.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui sera faite à cette question.

Question écrite :

Mr Bernard Pons expose à Mr. le Ministre de la Défense que, malgré le report supplémentaire d'incorporation accordé par l'article 77 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 aux étudiants qui poursuivent des études, il s'avère qu'il est quasiment impossible à un étudiant qui a suivi normalement le cours de ses études, d'obtenir son doctorat avant d'accomplir son Service National.

Il lui rappelle à ce propos qu'une coupure entre le DEA et le doctorat est contraire à l'esprit de la loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur, qui associe explicitement le DEA et le doctorat dans un même cycle de formation.

Il lui demande donc s'il n'estime pas souhaitable d'étendre le report d'incorporation actuellement applicable aux étudiants en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire , et aux étudiants vétérinaires, à l'ensemble des étudiants-chercheurs de 3ème cycle.

Philippe BARRET, Chargé de mission auprès du Ministre de la Défense.

... Je ne peux que vous confirmer les termes de la lettre de réponse qui vous a été faite à la suite de votre seconde intervention auprès de Monsieur le Ministre de la Défense et qui précise que c'est pour éviter une extension des inégalités devant le service national que les modalités de l'article L.10 du code du service national ne peuvent pas être étendues à l'ensemble des étudiants. ...

Pierre-Yves DUWOYE, Chef de cabinet du Ministre de la Défense

... Je comprends parfaitement les difficultés que peuvent rencontrer les étudiants qui, du fait de leur inaptitude, ne peuvent obtenir le Brevet de Préparation Militaire Supérieure (sic). L'extension du report d'incorporation jusqu'à 27 ans pour tous les jeunes gens qui poursuivent des études doctorales, ne ferait que renforcer les inégalités devant le Service National, en aggravant l'augmentation du nombre des exemptions et dispenses des jeunes gens titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Et la plus grande injustice serait alors celle subie par la majorité des jeunes français qui n'ont pas eu la chance de pouvoir effectuer des études universitaires.

De ce fait, lorsque le Gouvernement a proposé au Parlement la modification de la loi sur les reports d'incorporation, il a été jugé inopportun d'étendre à l'ensemble des étudiants les modalités de l'article L.10 du code du service national.

Je regrette de ne pouvoir vous faire une meilleure réponse, mais il n'est pas possible de déroger aux termes de la loi (sic)....

Luc Allemand

ASSOCIATION REMED

"**REcherche ModE D'emploi**" s'est mise au travail. Cette association est formée de personnes de statuts divers, issues de toutes les disciplines. REMED se donne pour but de mettre en oeuvre et de rendre publique une réflexion sur l'avenir de la recherche.

Une première circulaire donnait une liste des thèmes sur lesquels plusieurs groupes avaient déjà entrepris une réflexion :

• la formation des jeunes chercheurs (Pierrette Mathiau et Marie-Cécile Pasquier)

• enseignement et recherche (Aliénor Bertrand)

• science, pouvoir et éthique (Laurent Dianoux et Michel Enock)

• économie et recherche (Jean-Yves Chemin et Jean-Pierre Briot)

• communication des idées et diffusions des connaissances (Christian Mauduit et Hervé Chneiweiss).

Un colloque devrait se dérouler le vendredi 11 mai 1990 (et si nécessaire le 12). Le thème retenu cette année est :

LA FORMATION A LA RECHERCHE

Le pré-programme comprend :

• les conditions de la formation des jeunes chercheurs (par qui et comment sont-ils formés ?)

• les étudiants-chercheurs ont-ils vocation à enseigner ?

• quel statut pour les étudiants-chercheurs ?

• l'Europe des diplômes.

Si vous désirez participer au colloque et/ou à son organisation, vous intégrer à un groupe de réflexion, ou tout simplement être au courant des réunions de l'association, vous êtes tous les bienvenus.

A très bientôt.

REMED 47 Rue Fondary 75015 PARIS

Prochaine réunion : 2 décembre 1989 à 11h au Collège de France (biblio. de neurophysiologie)

REVUE DE PRESSE

• Suite du vol d'animaux de laboratoire ayant eu lieu le 20 mai 1989 dans les locaux lyonnais de l'INSERM : huit personnes ont été inculpées de vol avec effraction et recel de vol ; une partie des animaux volés devrait être restituée aux chercheurs de l'INSERM. (Le Monde du 19 et 24 août). Dans le Monde du 29 juin, un groupe de «*chercheurs lyonnais victimes de militants contre la vivisection*» expose son point de vue : l'expérimentation animale s'avère indispensable pour l'essai thérapeutique ou diagnostic contrôlé de nouveaux traitements et, derrière les «*naïves agressions dont sont victimes des laboratoires et des chercheurs performants*» se cache «*l'émergence d'un puissant courant, idéologiquement anti-scientifique, se proclamant écologique, protecteur de la nature et des espèces*».Par ailleurs, le Canard Enchaîné du 6 septembre publie quelques commentaires sur les documents de travail des laboratoires cambriolés (dont des copies ont été adressées à plusieurs journaux) : "*certains employés ne prennent pas le moindre soin de leurs pensionnaires cobayes et ce gaspillage coûte cher*"…

• Projet de réforme au CNRS. Cet organisme, comprenant mille trois cents laboratoires dans lesquels travaillent cinquante mille personnes (dont vingt-cinq mille sept cents salariés du CNRS) et disposant d'un budget de plus de neuf milliards de francs, fête son cinquantenaire. Son directeur général, F.Kourilsky, entend désormais le moderniser, assouplir sa gestion, développer la compétitivité de ses laboratoires et renforcer sa coopération avec des centres de recherche étrangers. Au programme : place à la pluridisciplinarité, amélioration des carrières, création d'une "*direction de la stratégie et des programmes chargée de coordonner et de suivre la démarche permanente d'élaboration de la politique scientifique de CNRS*",... et une plus grande rigueur financière. (Le Monde du 1er juillet, Libération du 5 juillet).

• Dans le cadre de la revalorisation des carrières des universitaires, un système de primes se met en place :

- 5950 F annuels pour la prime générale de recherche et d'enseignement supérieur, indexée sur la valeur du point de la fonction publique, attribuée à tous (ceci remplace la prime de recheche bloquée depuis des années à 2500 F.).

- 6000 F ou 8000 F annuels (maître de conférence ou professeur) pour la prime pédagogique accordée à ceux qui s'engagent, sur quatre ans, à assumer des charges pédagogiques (responsabilité d'un premier cycle rénové, mise en place de nouvelles filières…) en plus de leur service normal.

- 16000 F, 22000 F ou 28000 F annuels (maître de conférence ou professeur de deuxième classe ou de première classe), sur quatre ans, pour ceux qui souhaitent se consacrer plus intensivement à la recherche et à l'encadrement doctoral, mais sans activité complémentaire d'enseignement rémunérée (prime de recherche et d'encadrement doctoral).

- 48000 F annuels pour la prime d'administration des présidents d'université ; de 10000 à 25000 F pour celle des directeurs d'UFR, des responsables d'antennes universitaires.

Dans le projet de budget pour 1990, il est prévu environ 5000 primes pédagogiques (35 millions de francs), 1250 primes de recherche et d'encadrement doctoral (30 millions de francs) et 27 millions de francs pour les primes administratives. (Le Monde du 11 juillet et 23 septembre).

Autres temps, autres mœurs : en mars 1957 (il y a 32 ans !), les doyens et les professeurs de la Faculté des Sciences de Paris décidaient de fermer pendant deux jours leur faculté pour protester contre les modalités d'attribution de la prime de recherche. Celle-ci n'était accordée qu'aux chercheurs du CNRS suite à une insuffisance de crédits : certains hauts fonctionnaires du ministère du budget estimaient que le rôle de l'enseignement supérieur est de former des hommes et non de faire de la recherche !… (Le Figaro du 22 mars 1957).

• Un accord sur "*l'amélioration de la condition des personnels de recherche*" a été signé le 11 juillet par le ministère de la recherche et les organisations syndicales. Outre les mesures annoncées plus haut dans la rubrique "Table-ronde", concernant la formation par la recherche, notons également :

- 1900 promotions par transformations de postes d'ici à 1993 ;
- une indemnité, d'un montant maximum de 36000 F annuels pour les personnes chargées de la direction des laboratoire, ou de certaines fonctions de chef de département ou de délégués régionaux ;
- 1000 promotions pour les ingénieurs, techniciens ou administratifs (ITA) en 1990 ;
- développement de la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur par un contingentement de 300 postes de maître de conférence accessibles à des chargés de recherche d'ici à 1991. (Le Monde et Libération du 13 juillet).

• Pour lutter contre la désertification du corps enseignant universitaire, le ministère de l'Éducation Nationale crée à la rentrée 1989 le "monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur" pour susciter des vocations parmi les chercheurs en formation. 1350 d'entre eux "parmi les meilleurs" des 5200 allocataires de recherche seront recrutés et toucheront 2200 F mensuels bruts complémentaires à la bourse, sur trois années, pour un tiers de service d'un maître de conférence (deux heures de travaux dirigés hebdomadaires). Ces monitorats sont attribués via quatorze centres d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES), dont les directeurs, nommés par le ministère, sont placés auprès des recteurs. Les CIES distribueront un lot de monitorats, répartis par grandes disciplines au ministère, à un ensemble de bénéficiaires sélectionnés par chaque université selon une "procédure légère" faisant intervenir, par exemple, les conseils scientifiques des unités de formation et de recherche. (Le Monde des 23-24 juillet, Libération du 13 juillet).

• L'effort de recherche se développe. La commission de Bruxelles propose d'augmenter de 50% les crédits de la recherche. Le budget civil français de recherche et de développement progresse de 7,1% pour atteindre 2,38% du produit intérieur brut (PIB). Un rapport du Commissariat général au plan préconise de porter l'effort de recherche à 3% du PIB en 1995, d'augmenter de 5% par an le nombre de chercheurs en entreprises et d'accroître le soutien public civil à la recherche industrielle. L'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), qui finance des chercheurs dans les PME et les PMI (petites et moyennes entreprises, industries), voit ses crédits notablement augmenter. (Le Monde des 30-31 juillet, 9, 22, 23 et 27 septembre).

NOUVELLES BREVES

- Un premier bilan national des DEA vient d'être effectué. En 1988, 30 000 étudiants étaient inscrits dans 1068 sortes de DEA. 19 000 ont été diplômés à l'issu de la formation (environ 60% de réussite) dont 5 173 étudiants étrangers. La Corse et la Réunion qui disposent respectivement de un et de deux DEA, n'ont par contre délivré aucun diplôme… (La Recherche de juillet-août).

- L'inspection générale des affaires sociales n'est pas contente de la gestion de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif par l'ARC (Association pour la Recherche contre le Cancer) : "opacité des décisions", "ignorance volontaire des coûts", "intervention de financements occultes"… (Le Canard Enchaîné des 26 juillet et 9 août).

- Déclaration de Chevènement sur le service militaire des étudiants : "Il faut changer les choses dans le contenu du service. En particulier, il n'est pas normal que ceux qui ont fait des études, que les élites tentent d'échapper à leurs obligations. Je souhaite que l'on remédie à cette situation". Actuellement, quatre étudiants sur cinq après le deuxième cycle échappent au service militaire par dispense, exemption, coopération à l'étranger, ou emploi dans un laboratoire. (Le Monde du 6 juillet).

- "Bon mot" d'Hubert Curien

"S'il se présentait au CNRS, Dieu serait collé. Il a fait une manip intéressante, mais personne n'a jamais réussi à la reproduire. Il a expliqué ses travaux dans une grosse publication, il y a très longtemps, mais ce n'était même pas en anglais, et, depuis, il n'a plus rien publié". (Le Monde du 26 juillet)

- Le MURS (Mouvement universel de la responsabilité scientifique) regroupe des scientifiques préoccupés par les relations de la science avec les droits de l'homme et les conséquences de la recherche scientifique sur l'avenir de la planète et de l'espèce humaine. (Le Monde du 13 septembre).

- Après avoir publié un livre, "L'armée face à la démocratie, l'affaire du lycée militaire d'Aix", (établissement où furent chantés en toute impunité des chants militaires), un étudiant en droit s'était vu devoir choisir entre retirer son ouvrage des librairies ou passer sa thèse (sur le même sujet), par le doyen de l'université de droit d'Aix. Le tribunal administratif de Marseille a

condamné ce chantage. (Le Canard Enchaîné du 20 septembre).

Michel Cartereau